



**FINANCES**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## **BUDGET ACTION SOCIALE 2018 : C'EST INSUFFISANT !**

Compte-rendu du CNAS du 20 Décembre 2017

Après l'approbation des procès verbaux des CNAS des 5 avril et 5 juillet 2017, le premier point à l'ordre du jour était sur l'agenda de concertation 2018. La CFDT a fortement insisté pour l'organisation rapide d'un groupe de travail sur la restauration collective et la tarification. La CFDT a dénoncé, une fois de plus, le nombre inacceptable de fermeture de structures de restauration collective, notamment à la DGFIP. Fermetures qui se réalisent sans aucune concertation avec les représentants des personnels et en totale contradiction avec la volonté émise au CNAS.

Comme la CFDT l'a signifié dans sa déclaration liminaire, elle a insisté pour poursuivre en 2018 le travail engagé sur les COM et demandé un groupe de travail spécifique dès le premier semestre.

Enfin suite à l'enquête réalisée auprès des agents, la CFDT souhaite également des groupes de travail sur l'aide à la parentalité (notamment sur les places en crèche) et sur la communication.

L'administration a acté d'un groupe de travail dès le premier trimestre 2018 sur la restauration. Devrait être retenu, également, pour le premier semestre 2018, un groupe de travail sur l'aide à la parentalité et un denier sur la communication.

### **Budget action sociale 2018**

Comme la CFDT l'a dénoncé point par point dans sa déclaration liminaire, le budget 2018 ne répond pas aux attentes des personnels et reste insuffisant pour répondre aux besoins des agents.

La CFDT veut une Action sociale de qualité ouverte à tous les agents, (actifs et retraités) sur l'ensemble du territoire et à l'outre-mer. Une restauration collective de qualité et de proximité au tarif réellement harmonisé, une politique de logement qui réponde réellement aux besoins, une nouvelle aide à la parentalité qui réponde aux demandes exprimées par les agents, des aides et prêts réactualisés, les calculs avec le quotient familial rééquilibrés, une protection sociale complémentaire prise en charge à hauteur de 50% des cotisations par l'Etat...

La CFDT a voté contre

Vote : CFDT, CGT, Solidaires : Contre  
FO, CFTC/UNSA : Abstention

### **Harmonisation tarifaire pour 2018**

Dans le cadre des conventions passées par le Secrétariat général avec des structures extérieures (restaurants administratifs, restaurants interentreprises, restaurants privés) et avec les RIA, les montants de l'harmonisation tarifaire déterminent le montant de reste à charge de l'agent à partir duquel est calculé le montant de la participation versée. S'y ajoute la subvention interministérielle repas, dont le taux est fixé chaque année par la Fonction publique. Pour les restaurants financiers gérés par des associations, les montants de l'harmonisation tarifaire constituent un indicateur pour la fixation des tarifs par les instances dirigeantes de celles-ci.

**CFDT-FINANCES.FR** Fédération des Finances  
Siège : 51 avenue Simon Bolivar  
Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris

[federation@cfdt-finances.fr](mailto:federation@cfdt-finances.fr)

Ces montants sont réexaminés chaque année au regard de l'augmentation du coût de revient des repas.

Pour 2018 :

- 5,15 € en Ile de France
- 5,65 € hors Ile de France

Malgré cette subvention, l'harmonisation des tarifs des repas reste, à ce jour, une utopie. La CFDT veut une réelle harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire, c'est pourquoi lors du vote la CFDT s'est abstenue.

Vote :

- CFDT, CGT : Abstention
- Solidaires : Contre
- FO et CFTC/UNSA : Pour

## Point d'information sur l'outre-mer

Suite au groupe de travail tenu le 31 mai, deux dispositions d'extension ont été arrêtées lors du CNAS du 5 juillet :

- l'extension aux agents des Collectivités Outre-Mer, des conditions d'instruction par ALPAF des demandes d'aides et prêts aménagées pour les DROM (neutralisation de la majoration de traitement) ;
- l'ouverture de l'accès au chèque emploi-service universel (CESU 6/12 ans), avec des conditions de ressources aménagées applicables également dans les DROM (application d'un taux d'abattement forfaitaire de 30 % au revenu fiscal de référence).

Deux délégués locaux de l'action sociale, dans les deux principales collectivités (Polynésie et Nouvelle Calédonie) ont été nommés.

L'état des lieux est également engagé avec l'aide des chefs de service locaux à Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon, où les modalités actuelles d'organisation sont maintenues compte tenu des effectifs. Pour Wallis et Futuna, un appui pourra être fourni par la déléguée de Nouvelle-Calédonie.

A St Pierre et Miquelon, une assistante de service social a été recrutée et mise à disposition des agents de l'Etat par la préfecture (par arrêté en date du 27 juin 2017). Les agents des MEF peuvent désormais bénéficier d'un accompagnement dans le cadre des procédures et dispositifs ministériels tels que les aides pécuniaires.

Des points d'étape mensuels seront faits avant l'élaboration d'un rapport final pour la fin du premier trimestre 2018.

La CFDT restera mobilisée pour que nos collègues des COM, comme ceux des DROM et de la Métropole, puissent bénéficier pleinement de l'intégralité des prestations de l'Action Sociale du Ministère, que notre organisation syndicale a toujours revendiquée comme devant être de qualité et de proximité.

**CFDT-FINANCES.FR** Fédération des Finances  
Siège : 51 avenue Simon Bolivar  
Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris

[federation@cfdt-finances.fr](mailto:federation@cfdt-finances.fr)